



INTERPOL



LES MENACES ET LES TENDANCES EN MATIÈRE D'EXPLOITATION SEXUELLE DES ENFANTS ET D'ABUS PÉDOSEXUELS

IMPACT DU COVID-19



SEPTEMBRE 2020

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	4
Mise en contexte du problème	4
Impact sur l'action policière	7
Signalements	7
Utilisation des bases de données d'INTERPOL	7
Impact sur les enquêtes relatives aux infractions pédosexuelles	7
Fournisseurs de services électroniques	8
Services judiciaires	9
Abus pédosexuels en ligne : évolution des tendances et des menaces criminelles liées au COVID-19	9
Consommation et diffusion de contenus à caractère pédosexuel	9
Réseaux pair à pair	10
Forums sur le dark net	10
Plateformes de médias sociaux	11
Applications/plateformes de messagerie	11
« Zoom bombing »	12
Jeux en ligne	12
Contenus à caractère pédosexuel payants	12
Abus pédosexuels hors ligne : évolution des tendances et des menaces criminelles liées au COVID-19	12
Délinquants pédosexuels transnationaux	13
Abus pédosexuels domestiques	14
Groupes vulnérables	14
Conclusions	15
Recommandations pour les pays membres	16
Renseignement	16
Prévention et détection	16
Services chargés de l'application de la loi	17

INTRODUCTION

Les services chargés de l'application de la loi, les organismes publics et les organisations non gouvernementales (ONG) du monde entier s'inquiètent des effets que les mesures de confinement liées au COVID-19 risquent d'avoir sur la pédocriminalité.¹ Avec la fermeture des écoles et des autres structures d'accompagnement, l'augmentation probable du temps passé sur Internet et le confinement à la maison,² il y a tout lieu de penser que les enfants sont exposés à un risque accru d'exploitation sexuelle, tant en ligne que hors ligne.

Le présent rapport propose une vue d'ensemble et une analyse de ce que l'on sait sur l'impact que la pandémie de COVID-19 a actuellement sur les tendances et les menaces mondiales en matière d'exploitation sexuelle des enfants et d'abus pédosexuels (ci-après les « infractions pédosexuelles »). Le rapport examine également l'évolution de ces tendances et de ces menaces entre l'avant-pandémie et aujourd'hui, ainsi que leur impact à court terme et les changements à attendre à moyen terme lorsque les mesures liées au COVID-19 seront allégées.

Le présent rapport a été établi à partir d'informations recueillies auprès des services chargés de l'application de la loi, d'entités privées, d'ONG et de sources publiques par l'unité Pédocriminalité d'INTERPOL, entité rattachée à la Sous-direction des Groupes vulnérables. Ses principales conclusions s'appuient essentiellement sur les informations communiquées directement par les pays membres d'INTERPOL dans le cadre de contributions individuelles ou en réponse au questionnaire transmis à un certain nombre de pays dans toutes les régions INTERPOL.

Mise en contexte du problème

La pandémie de COVID-19 et les mesures prises par de nombreux pays pour endiguer sa propagation ont sans doute eu des répercussions sur les tendances et les menaces en matière d'infractions pédosexuelles à l'échelle mondiale. Le présent rapport met particulièrement l'accent sur les évolutions suivantes, qui concernent des facteurs environnementaux, sociaux et économiques :

- La fermeture des écoles et son corollaire, la mise en place d'environnements d'apprentissage virtuels ;
- L'augmentation du temps passé par les enfants sur Internet pour s'amuser, interagir avec leurs amis et s'instruire ;
- La restriction des déplacements internationaux et le rapatriement des ressortissants étrangers ;
- Les mesures de confinement, qui ont conduit à passer plus de temps à la maison ;
- L'accès limité aux services sociaux, aux structures de garde d'enfants et au personnel enseignant, qui jouent souvent un rôle déterminant dans la détection et le signalement des cas d'exploitation sexuelle des enfants.

Afin de comprendre l'incidence du COVID-19 sur les infractions pédosexuelles, l'utilisation du « triangle d'analyse des problèmes » peut s'avérer utile pour contextualiser le problème. Le périmètre intérieur du triangle contient les trois éléments qui doivent être réunis pour qu'une infraction soit commise, tandis que son périmètre extérieur englobe les agents de contrôle qui peuvent intervenir sur chaque élément pour empêcher l'infraction. La figure 1 ci-dessous représente un triangle d'analyse des problèmes adapté aux infractions pédosexuelles commises en ligne.

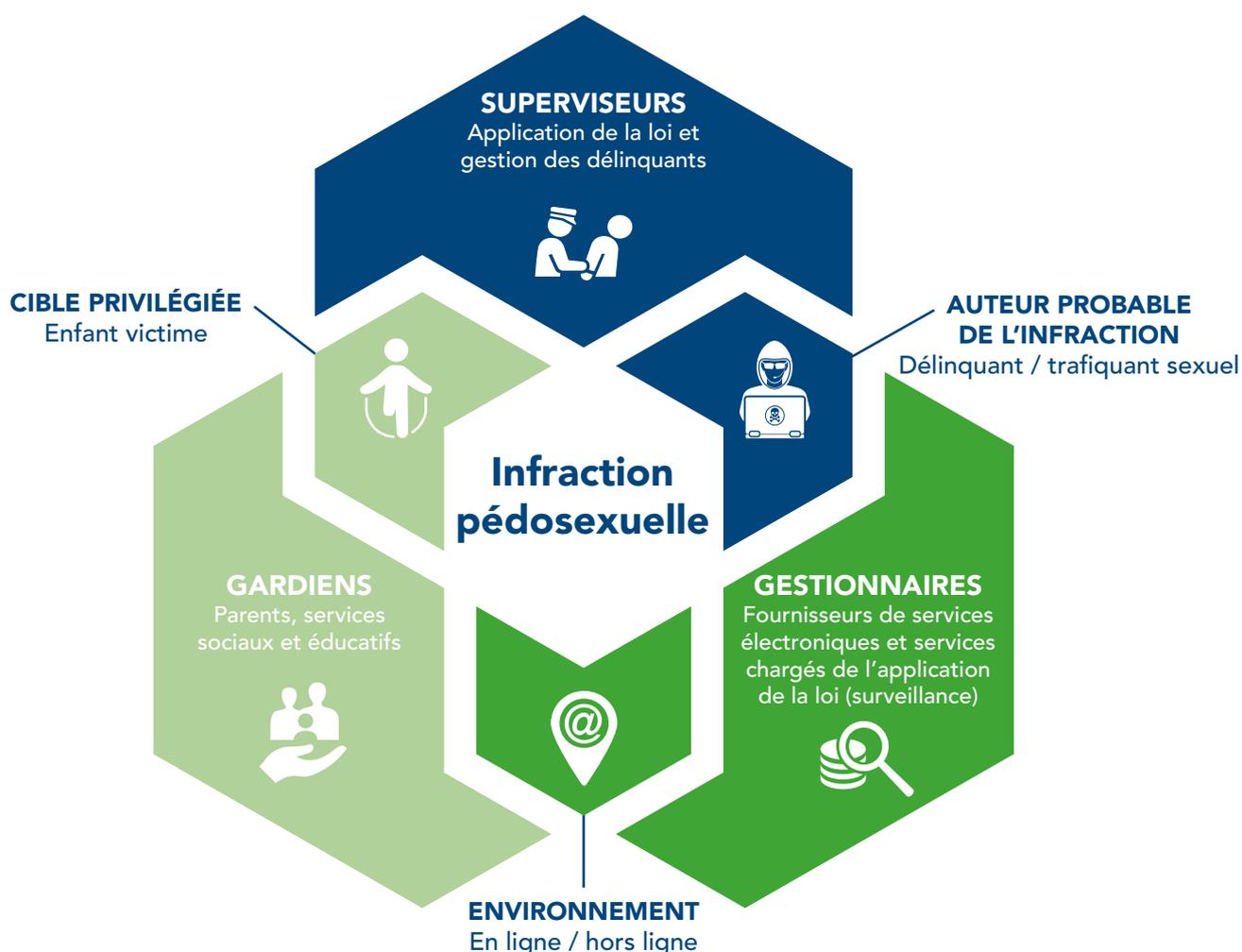


Figure 1 : Triangle d'analyse des problèmes adapté aux infractions pédosexuelles

La théorie des activités routinières repose sur l'idée selon laquelle la structure des activités routinières dans la société influence les différents types de situations qui peuvent se présenter et une évolution de ces activités peut entraîner une évolution de la situation à laquelle les gens sont confrontés. Ainsi, dans l'ensemble du présent rapport, lorsqu'un ou plusieurs des trois éléments et/ou agents de contrôle se trouvent modifiés en raison de la crise du COVID-19, le profil des infractions pédosexuelles est lui aussi modifié.

La grille ci-après résume l'impact de la crise du COVID-19 sur les infractions pédosexuelles d'un point de vue théorique, dans le contexte actuel de pandémie :

VICTIMES

Du fait des mesures de confinement, les enfants passent plus de temps sur Internet pour s'amuser, interagir avec leurs amis ou s'instruire.

COVID-19 oblige, les enfants cherchent d'autres moyens d'avoir des interactions sociales (jeux, « chats », médias sociaux, etc.), sans nécessairement avoir conscience des risques que cela comporte.

La victime d'infractions pédosexuelles domestiques peut être confinée avec l'auteur de ces infractions.

L'ennui peut conduire à une prise de risque accrue, notamment à une augmentation de la production et du partage de contenus autoproduits.

La diffusion de contenu viral conduit à une revictimisation continue.

DÉLINQUANTS

Les auteurs d'infractions qui ont pour habitude d'opérer sur Internet sont susceptibles de passer encore plus de temps en ligne.

Ils continuent de s'adapter et de modifier leur environnement en ligne pour éviter d'être repérés par la police, et recherchent les plateformes prisées des enfants.

Les délinquants pédosexuels transnationaux doivent composer avec les importantes restrictions des déplacements et peuvent être tentés de sévir sur Internet.

La crise économique liée au COVID19 pourrait conduire, à l'avenir, à une augmentation de la vente de contenus à caractère pédosexuel.

ENVIRONNEMENT

L'environnement en ligne lui-même n'a pas changé et des infractions pédosexuelles continuent d'être commises par différents canaux et sur différentes plateformes.

La mise en place d'environnements d'apprentissage virtuels a donné naissance à un nouveau type d'infraction : la diffusion en direct de contenus par intrusion dans une réunion en ligne, ou « Zoom bombing ».

GARDIENS

Les enfants ont un accès réduit aux enseignants, aux médecins et aux services sociaux. Or, ces « gardiens » jouent souvent un rôle déterminant dans la détection et le signalement des infractions pédosexuelles.

Devant concilier télétravail et respect de leurs engagements professionnels, les parents peuvent avoir du mal à exercer un contrôle efficace.

Dans certains cas, les parents disposent de plus de temps pour surveiller les activités de leurs enfants sur Internet, ce qui permet de réduire les risques auxquels ces derniers sont confrontés.

Dans le cas d'abus pédosexuels domestiques, le « gardien » peut en être l'auteur.

SUPERVISEURS

Dans certains pays, les enquêteurs travaillant sur les infractions en ligne ont parfois eu du mal à être pleinement opérationnels en télétravail, surtout au début du confinement lié au COVID-19.

La base de données ICSE d'INTERPOL étant moins utilisée, le nombre de téléversements dans celle-ci s'en ressent, de même que la collaboration entre les services chargés de l'application de la loi à travers le monde.

GESTIONNAIRES

La détection des contenus à caractère pédosexuel en ligne et leur suppression ont baissé du fait de la mise en télétravail des équipes de modérateurs des fournisseurs de services électroniques et du recours à l'automatisation.

Le nombre d'applications et de plateformes en ligne rend le travail de surveillance et de détection de plus en plus difficile pour les services chargés de l'application de la loi.

IMPACT SUR L'ACTION POLICIÈRE

Signalements

Certains pays ont indiqué qu'il était plus difficile pour les victimes de signaler les infractions et d'obtenir des soins médicaux ou d'autres formes d'aide. Cela explique le sous-signalement de certains types d'infractions pendant la pandémie de COVID-19. Un retard dans les signalements est attendu tant que les écoles n'auront pas rouvert et que l'accès normal aux services sociaux n'aura pas été rétabli. Il est à craindre que certaines infractions ne soient jamais signalées si les délais d'accès à ces services sont trop longs.

Certains pays ont également indiqué qu'il était difficile de contacter les victimes par les moyens conventionnels pendant cette période, et donc d'avancer dans les enquêtes en cours.

Utilisation des bases de données d'INTERPOL

La mise en place du télétravail à l'échelle mondiale n'a pas été sans conséquence pour les membres des services chargés de l'application de la loi qui travaillent sur l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet. Cette réorganisation du travail, conjuguée à la redéfinition des priorités due au COVID-19, a eu une incidence sur l'utilisation de la base de données internationale d'INTERPOL sur l'exploitation sexuelle des enfants (ICSE).

Depuis la mise en place des mesures de confinement, on observe une nette baisse du nombre d'utilisateurs qui se sont connectés à la base de données et du nombre de téléversements de contenus à caractère pédosexuel qui y ont été effectués par les enquêteurs à travers le monde.

Soixante pour cent des pays membres qui utilisent régulièrement **la base de données ICSE n'ont pas accédé à cette base de données** ou ont **fortement réduit leur activité au sein de celle-ci** pendant la pandémie de COVID19.

Impact sur les enquêtes relatives aux infractions pédosexuelles

Les enquêtes sur les infractions pédosexuelles sont classées comme hautement prioritaires dans un certain nombre de pays membres. Le COVID-19 a donc eu un effet très limité, voire nul sur les ressources humaines disponibles pour mener à bien ces enquêtes. Certains pays sont parvenus à maintenir une activité normale malgré la mise en place du télétravail, ou ont adapté l'organisation du travail au bureau (roulement des équipes, plans efficaces de continuité de l'activité, etc.).

Dans d'autres pays, les mesures liées au COVID-19 ont toutefois entraîné **une baisse des effectifs** qui a eu **des répercussions sur l'efficacité des enquêtes** et sur le niveau de stress émotionnel et physique des enquêteurs. Les ressources humaines chargées du travail de renseignement ont peut-être moins souffert que les ressources locales qui mènent les enquêtes et les opérations sur le terrain. Un pays a indiqué que ses experts en criminalistique numérique n'étaient pas disponibles pendant la pandémie de COVID-19, ce qui a occasionné des retards dans certaines enquêtes.

Aux pays dont les ressources humaines sont limitées, il peut notamment être recommandé d'adapter l'organisation du travail : l'évaluation des signalements doit être faite au cas par cas, au regard du degré de gravité et des ressources nécessaires, et en ciblant prioritairement les pédocriminels qui ont abusé physiquement de leur victime. Les auditions des victimes, les arrestations et les exécutions de mandat ont pu se poursuivre dans certains cas, après la mise en place de mesures de prévention du COVID-19, mais elles ont été reportées dans d'autres cas jugés moins urgents.

Certains pays ont indiqué que la mise en place du télétravail avait eu **des répercussions sur les ressources techniques**, évoquant notamment l'impossibilité de se connecter à distance aux réseaux de la police. On peut notamment recommander à ces pays d'acquérir des connexions RPV sécurisées pour le travail à distance et d'utiliser des espaces de travail qui ne sont pas dédiés à des opérations essentielles et qui, de ce fait, pourraient avoir été libérés.

Fournisseurs de services électroniques

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a appelé les sociétés technologiques et les fournisseurs de services de télécommunications à faire tout leur possible pour assurer la sécurité des enfants sur Internet compte tenu du risque accru d'abus en ligne. « Ils doivent en faire plus pour repérer et faire cesser les activités préjudiciables aux enfants sur Internet, notamment le pédopiégeage et la création et diffusion d'images et de vidéos à caractère pédosexuel ». ³ Ces efforts risquent fort d'être contrariés au regard des annonces faites par les fournisseurs de médias sociaux (YouTube, Facebook et Twitter). Ces derniers ont en effet averti qu'ils avaient de plus en plus recours à l'intelligence artificielle et à l'automatisation pour repérer les contenus illicites sur leurs plateformes, en raison des restrictions auxquelles est confronté leur personnel en télétravail. Or, ces outils comportent des limites et ne sont peut-être pas aussi fiables qu'une vérification humaine. Les modérateurs chargés de vérifier les contenus étant moins nombreux, la suppression et le signalement des contenus à caractère pédosexuel sont moins rapides que d'habitude et moins efficaces.

Il a été constaté que des délinquants présents sur le dark net avaient attiré l'attention sur l'allongement apparent du délai de réponse de plusieurs plateformes de médias sociaux lorsqu'il leur est demandé de supprimer des contenus à caractère pédosexuel accessibles au public. Ces individus se disent prêts à profiter de cette occasion pour créer et diffuser de nouveaux contenus à caractère pédosexuel, et en mesure de le faire.

Services judiciaires

Dans certains pays, les tribunaux ont fermé leurs portes ou connaissent des retards importants en raison de la pandémie de COVID-19. Il est important de mettre au point des stratégies et des outils pour remédier aux lenteurs du système judiciaire et ainsi éviter que les auteurs d'infractions n'échappent à la justice et ne récidivent. Certains pays ont adopté des mesures spécifiques, telles que la mise en place de services virtuels pour l'accompagnement juridique et psychologique, pour les services de police et les services judiciaires (auditions notamment), et la prorogation des ordonnances de protection des victimes.⁴ D'autres donnent la priorité aux affaires dont les victimes sont des enfants, ne reportant leur examen qu'en cas de menace non imminente.

ABUS PÉDOSEXUELS EN LIGNE : ÉVOLUTION DES TENDANCES ET DES MENACES CRIMINELLES LIÉES AU COVID-19

Du fait des mesures de confinement, les enfants comme les adultes passent plus de temps en ligne pour se divertir, pour travailler, pour s'instruire ou pour avoir des interactions sociales et créent ainsi, par inadvertance, un risque d'exploitation sexuelle par les prédateurs présents sur Internet.⁵

La présente rubrique se penche sur les effets que les mesures liées au COVID-19 ont eu sur les différentes plateformes et applications en ligne.

Consommation et diffusion de contenus à caractère pédosexuel

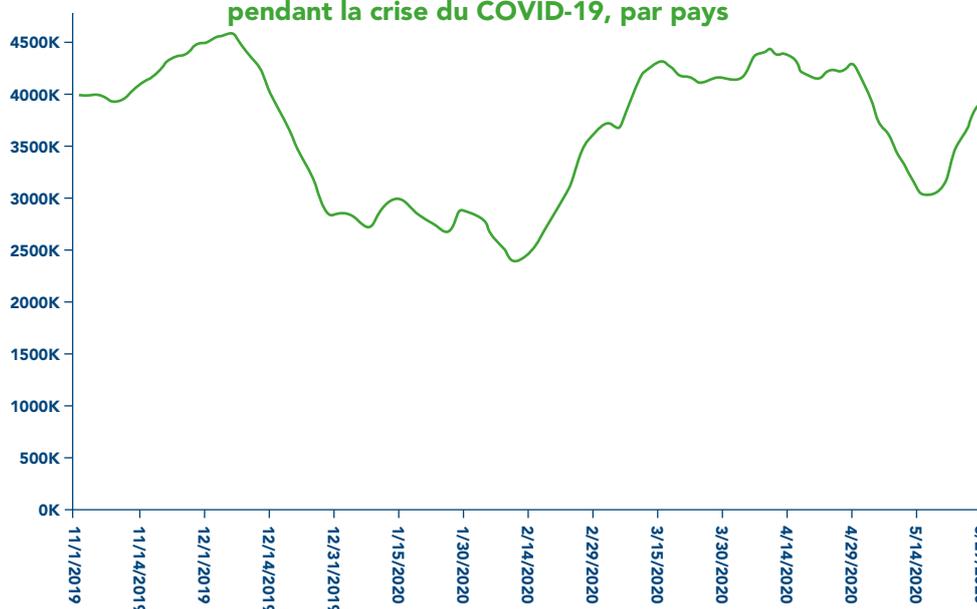
Plusieurs pays membres constatent une augmentation des signalements par le public d'infractions en ligne ayant trait à des contenus à caractère pédosexuel ainsi qu'une **augmentation de l'activité en ligne concernant ces contenus.**

La population en général passant plus de temps sur Internet, souvent dans une plus grande intimité qu'au travail, la consommation illicite de contenus ayant trait à l'exploitation sexuelle des enfants a augmenté. Les pays membres et les ONG font état d'une augmentation de l'activité en ligne concernant les contenus à caractère pédosexuel.

Réseaux pair à pair

Des informations issues de différentes sources, notamment de pays membres d'INTERPOL, témoignent d'une **forte augmentation du partage de contenus à caractère pédosexuel** sur les réseaux pair à pair pendant la pandémie de COVID-19. La figure 3, publiée par la Child Rescue Coalition, illustre l'analyse des données de novembre 2019 à mai 2020 et montre les partages de fichiers effectués via ces réseaux.

Partage de contenus à caractère pédosexuel sur les réseaux pair à pair pendant la crise du COVID-19, par pays



Forums sur le dark net

Une analyse plus approfondie reste nécessaire pour apprécier pleinement les effets de la pandémie de COVID-19 sur les tendances du dark net et les menaces qui en découlent. Il y a pour l'instant **des différences dans les remontées des pays membres** en ce qui concerne le volume des nouveaux contenus à caractère pédosexuel diffusés. Un pays observe que bien que **le partage de contenus existants et que les discussions sur ces contenus aient incontestablement augmenté, le volume des productions personnelles en circulation apparaît stable.**

Ceux qui disposent des compétences techniques nécessaires pour créer et administrer des forums auront sans doute plus de temps pour en créer de nouveaux, tandis que les utilisateurs devraient avoir plus de temps pour organiser leurs « collections ». Le téléversement de vieilles collections pourrait conduire à de nouvelles pistes pour les enquêteurs si différentes versions des contenus sont diffusées en ligne.

Plateformes de médias sociaux

L'augmentation du nombre de personnes qui ont passé du temps sur Internet pendant le confinement lié au COVID-19 conduira inévitablement à une augmentation du nombre d'internautes qui tombent sur du contenu à caractère pédosexuel sur le clear net et qui le signalent. Plusieurs pays font état d'une **augmentation de la diffusion de contenu viral**, notamment :

- de contenus à caractère pédosexuel qui sont partagés par des internautes outrés dans le but d'identifier et de secourir la victime ;
- de memes et de contenus humoristiques inappropriés qui visent principalement à provoquer l'indignation et à choquer et qui sont classés par les fournisseurs de services électroniques comme des contenus à caractère pédosexuel.

Le contenu viral n'est pas nécessairement corrélé au nombre de pédocriminels actifs en ligne ou au nombre de contenus uniques qui sont diffusés. Toutefois, la gestion efficace des contenus à caractère pédosexuel « viraux » sur le clear net est importante au regard de la revictimisation continue des victimes et du risque accru que des personnes innocentes soient exposées par inadvertance à de tels contenus.

Malgré le renforcement significatif des contrôles du contenu viral, plusieurs pays font état d'une **nette augmentation de la diffusion de contenus à caractère pédosexuel sur le clear net et de tendances marquées à cet égard** :

- Augmentation des utilisateurs d'applications **sur le clear net discutant de contenus à caractère pédosexuel et partageant ces contenus** ;
- Augmentation de la diffusion de **contenus autoproduits**.

Applications/plateformes de messagerie

Les pédocriminels continuent d'utiliser les applications de messagerie pendant la pandémie de COVID19 pour accéder aux enfants et diffuser des contenus à caractère pédosexuel. Comme dans le cas des plateformes de médias sociaux, il est fait état d'une **augmentation de la diffusion de vidéos virales via les applications de messagerie**.

Plusieurs pays membres ne font état **d'aucune évolution notable de l'utilisation des applications de messagerie sous l'effet du COVID-19**. D'autres constatent des tendances sur certaines plateformes de messagerie.

« Zoom bombing »

Apparu ces derniers mois, le terme « Zoom bombing » désigne le fait pour une personne de se joindre à une réunion sur Zoom sans y avoir été invitée. Les médias se sont fait largement l'écho de cette pratique et des inquiétudes ont été exprimées sur les paramètres de confidentialité et de sécurité de l'application Zoom. Les pays membres font état de cas isolés de « zoom bombing » survenus pendant les cours virtuels des enfants (pas plus de cinq cas par pays), ce dans le monde entier (Amérique centrale, Amérique du Nord et du Sud, Asie-Pacifique et Europe). Dans ce type d'incident, un inconnu se connecte à une réunion sur Zoom et diffuse à l'écran des contenus à caractère pédosexuel.

Jeux en ligne

Les mesures de confinement mises en place à travers le monde ont entraîné une forte hausse de l'utilisation des plateformes de jeux en ligne. Pour l'instant, les pays ne font état d'aucune évolution notable du nombre de cas d'enfants ciblés par les délinquants sexuels sur ces plateformes. Les plateformes de jeux continuent d'être utilisées pour la diffusion de contenus à caractère pédosexuel et les pédocriminels s'en servent comme moyen pour entrer en contact avec des enfants.

Bien que l'on ne dispose encore que de peu d'informations à ce stade, certains pays ont indiqué que plusieurs plateformes de jeux étaient apparues ces derniers mois dans des enquêtes portant sur l'exploitation sexuelle des enfants et les abus pédosexuels.

Contenus à caractère pédosexuel payants

Bien que l'on ne dispose encore que de peu d'informations sur le sujet, certains éléments donnent à penser que la vente de contenus à caractère pédosexuel pourrait devenir une menace dans les prochains mois.

ABUS PÉDOSEXUELS HORS LIGNE : ÉVOLUTION DES TENDANCES ET DES MENACES CRIMINELLES LIÉES AU COVID-19

Du fait des différences culturelles, sociétales et économiques entre les pays, ceux-ci ne sont pas tous confrontés aux mêmes problématiques en ce qui concerne les abus pédosexuels commis « hors ligne ». La limite entre les abus en ligne et hors ligne est floue et pendant le COVID-19, un pays a indiqué que les contenus diffusés en ligne concernaient souvent des enfants qui sont chez eux ou chez leurs voisins.

Dans un pays, les deux tiers environ des abus avec contact auraient lieu dans l'environnement familial, et selon ce pays, le nombre d'individus se livrant à de tels abus évoluera sans doute peu.

Les pays membres d'INTERPOL font état de deux tendances distinctes (l'une à la hausse, l'autre à la baisse) en ce qui concerne le nombre de cas d'abus pédosexuels signalés à la police pendant la période de confinement, à savoir entre mars et mai 2020, par rapport aux périodes précédentes.

Avec l'assouplissement des restrictions, une hausse des signalements d'abus pédosexuels et d'agressions sexuelles apparaît fort probable. Les pays qui ont fait état d'une baisse s'attendent à une hausse des signalements lorsque les mesures de confinement seront allégées et que les enfants retourneront à l'école, passant dès lors moins de temps avec leur agresseur et étant ainsi plus à même de signaler les abus commis à leur encontre.

Délinquants pédosexuels transnationaux

Dans l'ensemble, les pays membres font état d'une **nette baisse des activités des délinquants pédosexuels transnationaux et des infractions les concernant**. Avec la fermeture des frontières et la restriction des déplacements internationaux imposée par de nombreux pays, il est plus difficile pour ces individus de voyager pour commettre des infractions.

Il est possible que les délinquants pédosexuels transnationaux qui nouent des contacts dans d'autres pays dans le but de voyager pour abuser d'enfants chercheront d'autres moyens de se livrer à cette exploitation sexuelle.

Ils peuvent par exemple accéder à des contenus à caractère pédosexuel en ligne à l'aide des méthodes évoquées plus haut. La diffusion en direct (« live streaming »), notamment, leur permet d'abuser indirectement d'enfants à l'étranger avec l'aide d'un intermédiaire sur place.

La diffusion en direct, moyennant paiement, de vidéos d'enfants victimes d'exploitation sexuelle a augmenté ces dernières années, et la demande risque d'augmenter tant que la restriction des déplacements sera maintenue. Le volume des contenus diffusés en direct risque également d'augmenter à la faveur du confinement des victimes avec les intermédiaires (souvent des membres de la famille) et de l'intensification de la crise économique.

Les individus qui se livrent à ces abus décident parfois ensuite de voyager pour aller directement abuser sexuellement des mêmes victimes. Il est fortement conseillé de surveiller étroitement les déplacements des délinquants pédosexuels connus lorsque les restrictions de déplacement seront assouplies, ce afin de protéger les victimes à l'étranger.

Abus pédosexuels domestiques

La véritable ampleur **des abus pédosexuels domestiques** commis pendant la pandémie de COVID-19 ne sera connue qu'une fois que les mesures de confinement auront été allégées, le signalement étant difficile lorsque l'enfant est confiné avec l'agresseur principal.

L'OMS considère que « les restrictions de mouvement, la perte de revenus, l'isolement, la promiscuité et les niveaux élevés de stress et d'anxiété augmentent chez les enfants le risque de subir ou d'observer des violences physiques, psychologiques et sexuelles chez eux, en particulier pour ceux dont la situation familiale est déjà marquée par la violence et les dysfonctionnements ».

ECPAT Samoa indique que dans les deux semaines précédant le 7 avril, son service d'assistance téléphonique a reçu un nombre record d'appels de la part de femmes et d'enfants confrontés à des violences domestiques et demandant de l'aide.

Un pays a par ailleurs indiqué que **la capacité des services publics d'assistance à repérer les abus pédosexuels avait fortement baissé**, et a constaté une nette baisse des signalements de violences et d'abus sexuels.

Certains pays ont exprimé leurs inquiétudes quant aux **obstacles rencontrés par les victimes, lors de la crise du COVID-19, pour accéder à un logement sûr, à des solutions de prise en charge et aux soins qui s'y rattachent**, ces difficultés pouvant exposer les victimes à un risque accru du fait de leur maintien dans un environnement familial propice aux abus.

Groupes vulnérables

Selon les organisations internationales de protection de l'enfance et de défense des droits des enfants, lors des précédentes urgences de santé publique (par exemple, l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest en 2014 - 2016), la fermeture des écoles a contribué à une forte hausse des abus pédosexuels et des grossesses d'adolescentes. En Sierra Leone, les cas de grossesses d'adolescentes ont plus que doublé pour atteindre 14 000.⁶ Les enfants vulnérables, notamment ceux qui ne bénéficient pas de soins parentaux, sont exposés à un risque accru d'exploitation, situation que le COVID-19 devrait aggraver. Il existe un risque accru d'exploitation sexuelle des enfants, notamment de demandes de faveurs sexuelles en échange d'assistance, d'exploitation sexuelle à des fins commerciales et de mariage forcé à un âge précoce.

Dans les régions fortement touchées par le COVID-19, le risque d'abus est d'autant plus grand pour les enfants dont les parents sont hospitalisés et qui sont confiés à des tiers ou livrés à eux-mêmes.

CONCLUSIONS

L'impact du COVID-19 **sur l'action policière** varie d'un pays à l'autre, mais parmi les principales problématiques relevées, on peut citer celles-ci :

- Baisse des signalements d'infractions pédosexuelles ou retard dans leur signalement, les canaux habituels étant perturbés ;
- Baisse de l'utilisation de la base de données ICSE d'INTERPOL par les pays membres ;
- Disponibilité réduite du personnel spécialisé qui, au sein des services chargés de l'application de la loi, est chargé des enquêtes sur les infractions pédosexuelles ;
- Changements dans les processus et les performances en raison des contraintes techniques du télétravail, avec des conséquences pour les services chargés de l'application de la loi et les fournisseurs de services électroniques qui signalent les abus à ces derniers ;
- Retards dans les procédures judiciaires ou fermeture des tribunaux, avec pour conséquence des retards dans le traitement des affaires.

Pendant la pandémie de COVID-19, la nature des infractions pédosexuelles en ligne n'a pas changé du point de vue du mode opératoire connu, mais les pédocriminels profitent des mesures de confinement pour continuer de sévir et cibler les enfants sur Internet.

Les changements intervenus, pendant la crise du COVID-19, dans leur environnement social et physique ont amené les victimes potentielles et les pédocriminels à passer plus de temps sur Internet. Ce point de rencontre est l'un des principaux facteurs conduisant à une menace accrue pour les enfants, ce même si le mode opératoire n'a guère évolué.

Cela étant, les informations communiquées par les pays membres, qui sont analysées dans le présent rapport, ont permis de **dégager un certain nombre de tendances qui aident à mieux cerner le problème que représentent aujourd'hui les abus pédosexuels sur Internet**. L'objectif est de porter ces tendances à la connaissance de l'ensemble de la communauté mondiale des services chargés de l'application de la loi afin d'améliorer la surveillance et la détection des contenus à caractère pédosexuel et de mener à bien les enquêtes :

- Augmentation de l'activité entourant les contenus à caractère pédosexuel à la fois sur le dark net et le clear net, sans qu'il soit pour l'instant possible de conclure à une augmentation sensible du volume des nouveaux contenus diffusés ;
- Augmentation significative du partage de contenus à caractère pédosexuel sur les réseaux pair à pair ;
- Hausse significative du partage de contenu viral sur les plateformes de médias sociaux et les applications de messagerie, les victimes étant ainsi revictimisées et les utilisateurs innocents étant exposés à ce contenu ;
- Augmentation de la diffusion de contenus autoproduits sur le clear net ;
- Stabilité du nombre d'infractions commises via les plateformes de jeux en ligne, mais certains jeux sont considérés comme étant potentiellement à risque ;

- Premiers signes donnant à penser que la fourniture de contenus payants pourrait être une nouvelle tendance dans certains pays ;
- Nette baisse de l'activité des délinquants pédosexuels transnationaux à l'étranger en raison de la restriction des déplacements ;
- Inquiétudes grandissantes concernant les abus pédosexuels domestiques, le sous-signalement et l'accès limité des victimes aux services d'aide.

RECOMMANDATIONS POUR LES PAYS MEMBRES

Renseignement

- Partager régulièrement les informations relatives **aux nouvelles menaces et aux nouvelles** tendances en matière d'abus pédosexuels en ligne afin de renforcer les contrôles et d'améliorer le signalement de ces abus. INTERPOL a un rôle central à jouer dans la mise en place de mécanismes renforcés de coopération et d'échange d'informations avec les fournisseurs de services électroniques dans les différents pays. La multitude de fournisseurs présents sur le marché nécessite une approche coordonnée non seulement pour le signalement des abus pédosexuels, mais aussi pour la détection de ces abus et la transmission des informations aux services chargés de l'application de la loi.
- Utiliser les ressources d'INTERPOL **en matière de renforcement des capacités, de formation et d'appui technique** pour l'identification des victimes, l'utilisation de la base de données ICSE et les enquêtes sur les sources publiques et le dark net.

Prévention et détection

- Mettre en place, à l'attention des victimes et des « gardiens », **des campagnes de prévention et de sensibilisation** aux risques liés aux contenus à caractère pédosexuel en ligne, en communiquant notamment sur les plateformes de jeux, de messagerie et de médias sociaux.
- Faire passer un message fort de la part des services chargés de l'application de la loi, **dans le cadre de campagnes en ligne ou hors ligne ciblant les adultes**, selon lequel l'impunité ne sera pas tolérée, en précisant les sanctions auxquelles s'exposent les contrevenants.
- Collaborer avec les fournisseurs de services électroniques afin de **mettre en place des campagnes de sensibilisation** conjointes à l'attention des parents et des enfants.
- Organiser **des exercices de cartographie des incidents** dans les écoles afin de repérer les nouveaux problèmes liés aux contenus à caractère pédosexuel (cas de « Zoom bombing » par exemple).

- Veiller à ce que **les services d'assistance téléphonique restent joignables et dotés d'effectifs suffisants** ; réfléchir aux autres outils qui pourraient être proposés aux victimes pour signaler les abus (ex. : service de SMS gratuit, outils de signalement intégrés pour les enfants sur les plateformes de jeux, de médias sociaux et de messagerie).
- **Renforcer les relations entre les services chargés de l'application de la loi et les services d'assistance téléphonique aux victimes** afin que les nouvelles menaces et les nouvelles tendances en matière d'abus pédosexuels soient signalées dans les meilleurs délais.
- Services judiciaires virtuels, services d'aide et services médicaux : **adapter les outils pour assurer la continuité des services fournis** aux enfants pendant la pandémie de COVID-19.

Services chargés de l'application de la loi

- **Donner la priorité aux enquêtes sur l'exploitation sexuelle des enfants et les abus pédosexuels** afin que les ressources humaines et techniques nécessaires soient allouées aux enquêtes sur les infractions les plus graves.
- Dans la mesure du possible, les services chargés de l'application de la loi doivent **poursuivre leurs activités opérationnelles** et appréhender les pédocriminels, notamment lorsque l'individu continue à avoir accès à des enfants pendant la pandémie de COVID-19.

NOTES

¹ ECPAT (2020), « Pourquoi les enfants sont exposés au risque d'exploitation sexuelle en cette période de COVID-19 » (Why children are at risk of sexual exploitation during COVID-19), consulté le 7 avril 2020 sur <https://ecpat.exposure.co/covid19?embed=true>

² UNICEF (2020), « COVID-19 : L'intensification des mesures de confinement expose les enfants à un risque accru de violence, de négligence et d'exploitation », consulté le 20 mars 2020 sur <https://www.unicef.org/fr/communiqu%C3%A9s-de-presse/covid-19--confinement-enfants-violence>

³ OMS (2020), « Déclaration commune des dirigeants - Violence envers les enfants : la crise cachée de la pandémie de COVID-19 » (Joint Leaders' statement - Violence against children: A hidden crisis of the COVID-19 pandemic), consulté le 8 avril 2020 sur <https://www.who.int/news-room/detail/08-04-2020-joint-leader-s-statement--violence-against-children-a-hidden-crisis-of-the-covid-19-pandemic>

⁴ ONU Femmes (2020), « Mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles dans le contexte du COVID-19 » (COVID-19 and ending violence against women and girls), consulté le 13 mai 2020 sur <https://www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2020/04/issue-brief-covid-19-and-ending-violence-against-women-and-girls>

⁵ FBI (2020), « La fermeture des écoles due au COVID-19 pourrait s'accompagner d'un risque accru d'exploitation des enfants » (School Closings Due to COVID-19 Present Potential for Increased Risk of Child Exploitation), consulté le 23 mars 2020 sur <https://www.fbi.gov/news/pressrel/press-releases/school-closings-due-to-covid-19-present-potential-for-increased-risk-of-child-exploitation>

⁶ UNICEF (2020), « COVID-19 : L'intensification des mesures de confinement expose les enfants à un risque accru de violence, de négligence et d'exploitation », consulté le 20 mars 2020 sur <https://www.unicef.org/fr/communiqu%C3%A9s-de-presse/covid-19--confinement-enfants-violence>



INTERPOL

À PROPOS D'INTERPOL

INTERPOL est l'organisation internationale de police la plus importante au monde. Notre rôle est d'assister les services chargés de l'application de la loi de nos 194 pays membres dans la lutte contre toute forme de criminalité transnationale. Nous nous employons à aider les polices du monde entier à relever les défis – de plus en plus nombreux – de la lutte contre la criminalité au 21^{ème} siècle en leur apportant un appui technique et opérationnel grâce à une infrastructure de pointe. Nos services comprennent des formations ciblées, un soutien spécialisé aux enquêtes, des bases de données spécialisées et un système de communication policière sécurisé.

NOTRE VISION :

« RELIER LES POLICES POUR UN MONDE PLUS SÛR »

Notre vision est celle d'un monde dans lequel chaque professionnel des services chargés de l'application de la loi pourra, par la voie d'INTERPOL, transmettre, partager et consulter en toute sécurité des informations de police vitales, à tout moment et en tout lieu où il en aura besoin, afin d'assurer la sécurité des personnes sur toute la surface du globe. Nous apportons et travaillons à offrir continuellement des solutions innovantes et de pointe aux problèmes qui se posent à l'échelle mondiale en matière de police et de sécurité.



WWW.INTERPOL.INT



[INTERPOL_HQ](https://www.instagram.com/INTERPOL_HQ)



[@INTERPOL_HQ](https://twitter.com/INTERPOL_HQ)



[INTERPOLHQ](https://www.facebook.com/INTERPOLHQ)



[INTERPOLHQ](https://www.youtube.com/INTERPOLHQ)